



LES PREMIERES RECOMPENSES AU MERITE

Cette évocation s'appuie sur les collections du Musée du génie

Sans remonter trop loin dans l'Histoire, il existe, sous l'Ancien Régime, un système de récompenses constitué par les Ordres de Chevalerie. Au nombre de trois, il s'agit plus d'institutions permettant au souverain de s'attacher la fidélité et les services des grands seigneurs du royaume que de véritables récompenses :

- **L'Ordre de Saint Michel** est créé le 1^{er} août 1469 par Louis XI, en partie pour contrer l'influence de l'Ordre de la Toison d'Or de Charles le Téméraire. Il comporte à l'origine 36 chevaliers. L'insigne primitif est constitué d'un collier en or auquel est suspendu un pendentif représentant le saint patron de l'ordre. Le nombre de chevaliers est fixé à cinquante en 1565 puis augmente jusqu'à atteindre mille cinq cent. Louis XIV le ramène à cent chevaliers et le destine plus particulièrement aux artistes. L'insigne est alors constitué par une croix émaillée blanche suspendue à un ruban noir.
- **L'Ordre du Saint-Esprit**, créé en décembre 1578 par Henri III pour compenser, entre autres, la perte de prestige de l'Ordre de Saint Michel due à des distributions trop généreuses ("*le collier à toutes bêtes*" disait-on à l'époque). L'insigne est constitué d'un collier richement ouvragé auquel est suspendu une croix à huit branches, anglée de fleurs de lys et émaillée de blanc et de vert. Le centre représente une colombe et, au revers, l'effigie de Saint Michel. Cette croix est le plus souvent portée suspendue à un large ruban bleu ciel passé en écharpe (d'où vient l'expression "être un cordon bleu"). Pour être admis dans l'ordre, les chevaliers du Saint-Esprit doivent d'abord être chevaliers de Saint Michel. Ils sont ainsi appelés "Chevaliers des Ordres du Roi". Maréchal de France en 1703, Vauban est fait Chevalier du Saint-Esprit le 2 février 1705. Voir au musée le tableau de Vauban dans le hall.
- **L'Ordre de Notre Dame du Mont-Carmel** fut institué par Henri IV en 1607, sans doute pour donner des gages de sa conversion aux catholiques du royaume. Réuni à l'Ordre militaire de Saint Lazare de Jérusalem le 4 avril 1608, ses insignes ont subi de nombreux changements, ainsi que son ruban d'abord amarante puis vert. Aboli par la Révolution, il ne fut pas rétabli par Louis XVIII contrairement aux ordres de Saint Michel et du Saint-Esprit.

Ces Ordres n'étaient accessibles qu'à un très petit nombre, et qui plus est, réservés exclusivement à la noblesse, en général celle qui était proche de la cour. Or, dans les armées du roi, les officiers issus de la bourgeoisie sont de plus en plus nombreux. Ce sont eux qui exposent leur vie au service de la France au cours des nombreuses guerres menées par le roi. Rien n'est prévu pour les récompenser ou simplement reconnaître la qualité de leurs services. L'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis va répondre à cette attente.

L'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis

La création

Louis XIV signe l'édit de création le 5 avril 1693. Pour certains auteurs, Vauban en serait à l'origine. D'autres en attribuent l'idée au maréchal de Luxembourg ou à Catinat. Sa devise, *BELLICAE VIRTUTIS PRAEMIUM* (Récompense de la valeur guerrière) serait due à Racine et à Boileau.

Le préambule de l'édit de création marque bien le caractère nouveau de cet ordre.

"Les officiers de nos troupes se sont signalés par tant d'actions considérables de valeur et de courage....que les récompenses ordinaires ne suffisant pas à notre affection et à la reconnaissance que nous avons de leurs services, nous avons cru devoir chercher de nouveaux moyens pour

récompenser leur zèle et leur fidélité. C'est dans cette vue que nous nous sommes proposé d'établir un nouvel ordre purement militaire... La vertu, le mérite et les services rendus avec distinction dans nos armées seront les seuls titres pour y entrer".

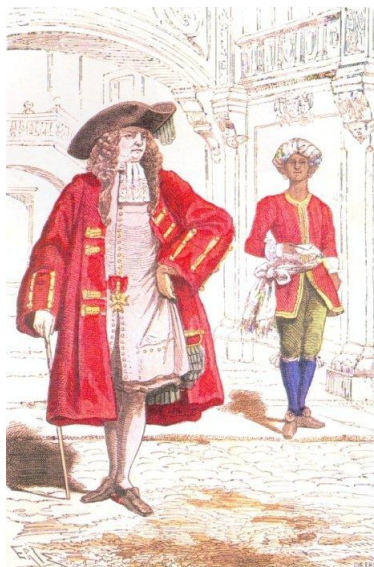
Pour être admis dans l'Ordre, il faut être catholique et avoir servi au moins 10 ans en qualité d'officier. Véritable innovation, pour ne pas dire révolution, aucune preuve de noblesse n'est exigée. Autre nouveauté, l'Ordre institue une hiérarchie entre les titulaires qui se distinguent par la façon de porter les insignes :

- Les grands-croix portent l'insigne suspendu à un large ruban couleur de feu passé en écharpe de l'épaule droite à la hanche gauche. Ils portent en outre une plaque brodée, plus tard métallique, sur le côté gauche de la poitrine.
- Les commandeurs portent l'insigne de la même façon mais sans la plaque.
- Les chevaliers portent, "sur l'estomac", une croix plus petite suspendue à un simple ruban.

Il est précisé que les grands-croix seront choisis parmi les commandeurs et ceux-ci parmi les chevaliers.

L'insigne est constitué d'une croix partiellement émaillée de blanc. Les centres présentent

- à l'avant, l'effigie du saint patron entourée de la légende *LUDVICUS MAGNUS INSTITUIT 1693* ;
- au revers, une épée en pal et une couronne de lauriers émaillée de vert avec la devise *BELLICAE VIRTUTIS PRAEMIUM*.



Chevalier de Saint Louis en 1706



Croix de Saint Louis, avers
(époque Louis XV)



Croix de Saint Louis, revers
(époque Louis XVI)

La première promotion du 8 mai 1693 comporte 8 grands-croix (dont Vauban), 28 commandeurs et 128 chevaliers. La cérémonie de réception à Versailles a un très grand retentissement dans les armées. C'est le roi en personne qui reçoit les nouveaux membres de l'Ordre après qu'ils aient prêté serment. Il est cependant prévu, lorsqu'une circonstance particulière l'exige, qu'un chevalier nommément désigné à cet effet, puisse en recevoir un nouveau. Les membres de l'Ordre de Saint Louis reçoivent une pension.

En 1694, le nombre d'officiers méritants susceptibles de recevoir cette distinction est tel que le contingent fixé par les statuts de l'Ordre -128 chevaliers pensionnés - est très insuffisant.

Louis XIV procède alors à la nomination de chevaliers supplémentaires qui ne seront pensionnés qu'au fur et à mesure des disparitions des premiers titulaires. Pour se distinguer, les chevaliers pensionnés ajoutent une bouffette à leur ruban. Cette bouffette perdra assez rapidement sa signification initiale. Elle se transformera plus tard en rosette, indiquant un grade particulier dans un ordre.

La même année, le roi accorde aux membres de l'Ordre le droit de faire figurer les insignes de Saint Louis sur leurs blasons.

On estime à environ 2000 le nombre de titulaires de l'Ordre à la fin du règne de Louis XIV. Malgré cela, le prestige de l'ordre est intact et reste une récompense particulièrement recherchée. Dans "*Le siècle de Louis XIV*", Voltaire remarque que ce fut une des plus belle création du règne et fut "*plus briguée souvent que la fortune*".

Armoiries de Vauban avec la grand'croix de Saint Louis.



Le XVIII^e siècle : 1715-1791

Les règnes de Louis XV et Louis XVI n'apportent pas de modifications significatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Ordre. Pendant cette période, des mesures sont prises pour conserver à celui-ci son prestige initial.

Ainsi, à partir de 1750, les chevaliers de Saint Louis peuvent être annoblis, sous réserve de répondre à des critères stricts et précis.

L'année précédente, une ordonnance avait prévu les peines encourues pour le port illégal de cette décoration :

- dégradation des armes et de noblesse ;
- vingt ans de prison avec interdiction d'exercer un emploi militaire à l'issue.

De la même façon, les orfèvres et joailliers ne peuvent fabriquer les croix qu'avec une autorisation écrite du Secrétaire d'Etat à la guerre sous peine d'un an de prison et de 2000 livres d'amende. Enfin, il est interdit d'acheter ou de vendre des croix de Saint Louis "*à toutes personnes sans distinction*" sous peine de prison et d'amende.

Pendant cette période, le nombre de titulaires ne cesse de croître. Un peu plus de 32 000 auraient été nommés pendant cette période. Ceci n'entame ni l'ambition de nombreux officiers pour obtenir cette croix ni l'admiration et l'envie à l'égard de ceux qui la portent déjà.

Malgré quelques critiques (sans doute des envieux ou des déçus), le chevalier de Saint Louis est partout respecté. Voilà ce qu'écrit un auteur de l'époque: "*La croix a conservé son prestige aux yeux du public, partout, dit-on, on cède le haut du pavé aux chevaliers de Saint Louis, on est honoré de leur fréquentation, le beau sexe surtout chérit leur compagnie, dans les cérémonies publiques, toutes les portes s'ouvrent devant eux*".

La Révolution et l'Empire

Cette période va bouleverser l'institution.

En janvier 1791, l'Ordre change de nom et devient la Décoration militaire. L'Assemblée nationale l'attribue automatiquement après 24 ans de service. Il n'y a plus de serment ni de cérémonial de réception. La Convention le supprime en octobre 1793. A partir d'octobre 1799, des Armes d'honneur sont distribuées aux soldats les plus valeureux jusqu'à la création de la Légion d'honneur par Napoléon.

L'Ordre n'a cependant pas totalement disparu. Louis XVIII, en exil, continue la distribution de croix aux officiers qui l'ont suivi. Il en fixe les conditions d'attribution en octobre 1795. Environ 2 500 en bénéficieront.

La Restauration

De retour sur le trône en 1814 puis en 1815, Louis XVIII rétablit l'Ordre de Saint Louis qu'il distribue aussi bien aux anciens émigrés qu'aux officiers des Armées impériales qu'il importe de rallier. De la même façon, la Légion d'honneur est largement attribuée à ceux issus des anciennes Armées royales.



Croix de chevalier de Saint Louis, époque Restauration



Général du génie Gabriel Laffaille (1778-1840). Il porte la croix de Saint Louis 1^{ère} à gauche sur la poitrine.

Il faut également signaler que, sous la Restauration, est créée une "Association paternelle des chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis". Elle est destinée à venir en aide aux camarades dans le besoin ou à leurs veuves et pour assurer de façon convenable l'éducation de leurs enfants.

Charles X n'apporte pas de changement notable à l'institution. Il attribue les dernières croix à trois officiers qui se sont distingués lors de la prise d'Alger en 1830.

La Monarchie de Juillet

Louis Philippe ne rétablit pas l'Ordre de Saint Louis. Il ne conserve que la Légion d'honneur qui redevient le premier ordre national. Toutefois, pour ne pas les mécontenter, il autorise les nombreux titulaires de l'Ordre à pouvoir en porter les insignes sous réserve d'en supprimer les fleurs de lys. Cette disposition sera d'ailleurs assez peu respectée.



Diplôme de chevalier, époque Restauration.



Croix de Saint Louis portée sous la Monarchie de Juillet.

Pendant toute son existence, les insignes de l'ordre de Saint Louis ont peu évolué. Les principaux changements sont dûs essentiellement à l'évolution des techniques utilisées et au talent des orfèvres autorisés à les fabriquer. De la même façon, les lettres de nomination, manuscrites au début, sont par la suite pré-imprimées avant de devenir, à la Restauration, de véritables diplômes.

L'Ordre de Saint Louis disparaît donc officiellement en 1830 après 137 ans d'existence. Récompense particulièrement appréciée et recherchée, il servira de modèle à de nombreux ordres de mérite dont la Légion d'honneur. Outre la couleur de son ruban, la nouvelle décoration reprend plusieurs aspects de son organisation.

Avant de disparaître complètement, quelques officiers généraux en portaient encore les insignes sous le Second Empire.

Quelques sapeurs titulaires de l'Ordre de Saint Louis :

Maréchal de Vauban : Grand croix en 1693

Maréchal d'Asfeld : Grand croix en 1733

Coulomb : chevalier en 1781

Général du Portail : chevalier

Lazare Carnot : chevalier en 1792

Maréchal Dode de la Brunerie : commandeur en 1823

L'Institution du Mérite Militaire

L'ordre de Saint Louis avait rempli avec un succès certain son objectif : reconnaître les mérites et les services rendus par les officiers catholiques. Mais les nombreux officiers protestants servant entre autres dans les régiments étrangers au service de la France en sont exclus.

Louis XV créé, par ordonnance du 10 mars 1759 l'Institution du Mérite militaire. Ses statuts sont pratiquement identiques à ceux de l'Ordre de Saint Louis. Les conditions d'accès, hormis la confession déclarée, sont les mêmes ainsi que le cérémonial de réception mais il n'est pas prévu de pensions pour les titulaires. Louis XVI y remédie en 1784.

L'Institution est composée de deux grands-croix, de quatre commandeurs et de chevaliers en nombre illimité. Ils portent les insignes de la même manière que ceux de l'Ordre de Saint Louis. Ceux-ci présentent toutefois quelques différences :

- les centres de la croix présentent d'un côté une épée flamboyante en pal avec la devise *PRO VIRTUTE BELLICA*, de l'autre une couronne de lauriers émaillée de vert entourée des mots *LUDOVICUS XV INSTITUIT 1759*.
- le ruban est bleu de roi.

Le Mérite militaire va suivre la même évolution que son aîné. Devenu Décoration Militaire en 1791, il est aboli en 1793.

Louis XVIII le rétablit en 1814 et, dès novembre de la même année, il remplace le ruban bleu par un ruban rouge. Il n'y a pratiquement plus de différence entre les deux ordres.

Tous les deux disparaissent avec la Monarchie de Juillet.



Mérite Militaire, avers.



Mérite Militaire, revers.

Sapeur titulaire du Mérite militaire :

Général de Campredon : Grand croix en 1827

Le Médaillon de Vétérance

L'Ordre de Saint Louis et l'Institution du Mérite Militaire, aussi démocratiques soient-ils, ne s'adressent qu'aux officiers. Les sous-officiers ("*bas officiers*" disait on à l'époque) et les soldats ne bénéficient d'aucune forme de reconnaissance. C'est à nouveau Louis XV qui va combler cette lacune.

Par ordonnance du 16 avril 1771, il institue le Médaillon de Vétérance, destiné aux sous-officiers et soldats ayant accompli au moins 24 ans de service "*sans défaillance*". L'attribution du médaillon sera progressivement étendue aux gardes françaises de la maison du Roi puis à la marine.

Il ne s'agit pas vraiment d'une distinction mais d'une marque d'ancienneté. Pourtant, ce médaillon est bien reçu comme une véritable marque d'honneur par les bénéficiaires. En effet, il est remis solennellement sur le front du régiment en armes et comporte un serment de fidélité au roi. Le titulaire reçoit un diplôme et bénéficie de la « haute paye ». En 1789, Louis XVI leur accorde l'exemption de la taille personnelle et des corvées en nature. 48 ans de service donne droit au double médaillon et on connaît même le cas d'un titulaire du triple médaillon (72 ans de service). Il s'agit de Jean Thurel dont on peut voir le portrait au musée municipal de Tours.

La Révolution n'interrompt pas sa distribution. En 1792, son attribution est même étendue aux officiers. Mais, bien qu'aucun texte ne le précise, il semble qu'il n'y ait plus de nominations à partir de 1795.

L'insigne est constitué par un médaillon ovale comportant deux épées en sautoir liées par un ruban. Les premiers modèles sont en tissu brodé cousu sur l'uniforme. Ils sont ensuite en cuivre jaune sur fond de drap rouge. Des insignes particuliers apparaissent pour la marine (une ancre est ajoutée) et la gendarmerie. Pendant la période révolutionnaire, de nombreux autres modèles plus ou moins fantaisistes voient le jour, assez souvent suspendus à un ruban tricolore ou rouge. N'étant plus distribué, le Médaillon de Vétérance disparaît ...24 ans après sa création.



Sous-officier portant le Médaillon de Vétérance.



Médaillon de Vétérance



Médaillon pour officier.
Il manque le fond rouge.

Au début des années 1930, un brevet attestant l'aptitude d'un sous-officier à tenir un emploi de chef de section va reprendre la symbolique du Médaillon de Vétérance. L'insigne est en métal doré sur fond d'émail rouge. Les lettres RF ont été ajoutées ainsi que l'attribut de l'arme du titulaire. Ce brevet semble ne plus avoir été porté après la Seconde Guerre Mondiale.

En 1979, il est décidé d'adopter une marque particulière pour matérialiser le degré de qualification des personnels non officiers. A nouveau le Médaillon de Vétérance est pris pour modèle. Cet insigne, tissé, est porté cousu sur la manche gauche de la vareuse. Le niveau de qualification est indiqué par la couleur du tissage: brun niveau élémentaire, argenté 1^odegré, doré 2^odegré.

L'adoption de la tenue dite "Terre de France" en 1990 entraîne la disparition de cet insigne. Il est remplacé par un modèle métallique porté sur la poitrine au dessus de la poche gauche et comporte également trois degrés, bronze, argent et or. Malheureusement, sa forme très aplatie rend difficile la reconnaissance du lien pourtant très symbolique qui le relie au Médaillon de Vétérance.

Ainsi, près de 185 ans après sa disparition, le Médaillon de Vétérance des Armées du Roi a fait sa réapparition sur l'uniforme des sous-officiers et des militaires du rang des Armées de la République.



Brevet de chef de section du génie,
époque 1930/1940.



Brevet militaire professionnel
élémentaire (1979-1990)



Brevet militaire professionnel, 2^odegré (actuel)

<i>A voir, au musée</i>	• Portrait de Vauban	<i>Le maréchal porte le ruban bleu de l'Ordre de Saint Louis - Entrée du musée</i>
	• Portrait de Lazare Carnot	<i>Il porte un ruban rouge à la boutonnière, soit la Légion d'honneur, soit l'Ordre de Saint Louis. Il était titulaire des deux ordres - Entrée du musée</i>
	• Médaillon de Vétérance	<i>Avant 1790 - Espace chronologique, vitrine "XVIII^e siècle"</i>
	• Portrait du maréchal d'Asfeld	<i>Grand Croix de Saint Louis. Il porte ici l'insigne de la Toison d'Or d'Espagne - Espace chronologique, "XVIII^e siècle"</i>
	• Croix de chevalier de Saint Louis	<i>d'époque Restauration - Espace chronologique, vitrine "XVIII^e siècle" sur un mannequin d'ingénieur du Roy (uniforme reconstitué)</i>
	• Buste du général le Bègue du Portail	<i>chevalier de Saint Louis - Espace chronologique, "XVIII^e siècle"</i>
	• Portrait de Coulomb	<i>Il porte une croix de Saint Louis dont le ruban est orné d'une boufette et la Légion d'honneur - Espace chronologique, "XVIII^e siècle"</i>
	• Buste du maréchal Dode de la Brunerie,	<i>Grand Croix de Saint Louis - Espace chronologique, "XIX^e siècle"</i>
	• Brevet de chef de section du génie	<i>Espace chronologique, "XIX^e siècle" - vitrine 1939-1940</i>
	• Brevet militaire professionnel élémentaire	<i>Espace thématique - Génie contemporain - mannequin de caporal-chef féminin</i>

BIBLIOGRAPHIE

- Comte Garden de Saint Ange : Code des Ordres de chevalerie, Edition de la Maisnie 1979
 - Musée monétaire : Catalogue de l'exposition "Ordre de chevalerie et récompenses nationales" mars à juin 1956
 - Christophe Guimaraes : Les insignes et les médailles commémoratives de l'Ordre de Saint Louis - "Symboles et Traditions 2004" numéro spécial
 - Jean-Pierre Collignon : Ordres de chevalerie 2004
 - Michel Droit : Ordres et Décorations de France, Edition du Grand Rond 1981
- On peut également consulter, sur Internet, de nombreux sites consacrés aux ordres de chevalerie